



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MEUSE

CABINET

Affaire suivie par : Elodie BOILEAU

Chargée de communication

elodie.boileau@meuse.gouv.fr

03.29.77.55.52

Bar-le-Duc, le 24 octobre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES ORGANISEES LES 27 NOVEMBRE ET 4 DECEMBRE 2016 DANS LA COMMUNE DE LE BOUCHON SUR SAULX

Prise de candidatures à la Préfecture de la Meuse

L'effectif du conseil municipal étant devenu insuffisant au regard des dispositions réglementaires applicables, des élections municipales partielles auront lieu les 27 novembre et 4 décembre 2016 dans la commune de Le Bouchon sur Saulx en vue de compléter l'effectif du conseil municipal.

Les prises de candidatures se dérouleront à la préfecture de la Meuse, 40 rue du Bourg :

- à partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au mercredi 9 novembre 2016, de 9h00 à 12h00 (en libre accueil) et de 14h00 à 17h00 (sur rendez-vous) ;
- et le jeudi 10 novembre 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (en libre accueil la journée).

Les prises de rendez-vous peuvent être effectuées au 03.29.77.56.36 ou 03.29.77.56.38.

En cas de second tour éventuel, les candidatures seront reçues **les lundi 28 novembre 2016 en libre accueil (9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00) et mardi 29 novembre 2016 en libre accueil également, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.**

Les candidatures doivent être déposées par les candidats ou par un mandataire désigné par eux. Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, télécopie ou messagerie électronique n'est accepté.

Documents à fournir :

L'ensemble des informations nécessaires et des formulaires à compléter en vue de la constitution et du dépôt des candidatures est disponible sur le site internet de la préfecture de la Meuse (www.meuse.gouv.fr – rubriques « politiques publiques » puis « élections » / « élections municipales partielles - Communes de moins de 1 000 habitants).